

Strasbourg, 04 février 2025

AP/CAT(2024)05
Français

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

PROJET DE BUDGET POUR 2025¹

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire

¹ Le document présent comprend les données des propositions du budget 2022-25 soumises au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est sujet à d'éventuels ajustements suite à sa discussion par le Comité des Ministres.

ACCORD RISQUES MAJEURS D, EUR-OPA

Les risques naturels et technologiques touchent toutes les populations, en particulier les groupes et les personnes les plus vulnérables. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre fait monter la température de l'atmosphère et accroît la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Près d'un tiers de la population mondiale vit dans des zones à risque, où des catastrophes peuvent potentiellement se produire. Ces catastrophes, qu'elles résultent de risques naturels ou biologiques liés à la dynamique endogène et exogène de la planète, ou de risques technologiques générés par les activités humaines, peuvent perturber gravement le fonctionnement démocratique des institutions et empêcher par la suite les citoyens de participer activement à la vie démocratique.

Le Conseil de l'Europe souligne «...l'urgence d'efforts supplémentaires pour protéger l'environnement, ainsi que pour lutter contre l'impact de la triple crise planétaire, engendrée par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité, sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Nous nous engageons donc à renforcer nos travaux sur les aspects de l'environnement liés aux droits de l'homme et à lancer le processus de Reykjavík visant à cibler et à renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, comme indiqué à l'annexe V sur «Le Conseil de l'Europe et l'environnement».

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs vise à améliorer la prévention et la protection des personnes contre les grandes catastrophes naturelles ou technologiques et à promouvoir les projets portant sur le rôle des solutions fondées sur la nature dans la réduction des risques de catastrophes. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et L'Union européenne coorganisent le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine, contribuant ainsi à la mise en œuvre du cadre de Sendai des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes.

EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays participants dans le domaine de la protection contre les risques naturels, biologiques et technologiques majeurs et du renforcement de la résilience face aux catastrophes. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques. Au niveau politique, le Comité des correspondants permanents adresse des recommandations aux autorités compétentes des États membres et des directives pour leur mise en œuvre. Au niveau scientifique et technique, es travaux sont soutenus par le Réseau des Centres Scientifiques Spécialisés. Son rôle spécifique est de développer des projets, tant au niveau national que régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience de la population aux risques majeurs. Des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes sont également développés. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés sont partagés afin de proposer des mesures de prévention et de protection plus efficaces. Enfin, EUR-OPA diffuse des connaissances sur les différents risques auprès de la population par le biais des médias sociaux, des applications pour smartphones et des publications adéquates.

EUR-OPA continuera d'offrir une plateforme de coopération entre ses pays participants dans le domaine des risques naturels, technologiques et biologiques majeurs. La vulnérabilité des individus et des communautés étant un facteur majeur qui accroît l'exposition aux risques de catastrophes, il axera ses activités prioritaires sur la résilience des groupes et des personnes vulnérables. La mise en réseau des Centres scientifiques spécialisés sera renforcée afin de garantir qu'ils fournissent le soutien technique et scientifique approprié nécessaire à la réalisation des objectifs et des buts fixés par les pays participants en matière de réduction des risques de catastrophes.

Théorie du changement

	REALISATIONS Ce que le Conseil de l'Europe produit	RÉSULTATS IMMÉDIATS ① Indicateurs listés ci-dessous	INTERMEDIATE OUTCOMES ② Indicateurs listés ci-dessous	IMPACT ③ Indicateurs listés ci-dessous
Coopération 100%	► Plateforme de coopération intergouvernementale dans le domaine des risques naturels, biologiques et technologiques majeurs ► Outils d'orientation sur la réduction des risques de catastrophes ► Rapports scientifiques et outils techniques pour éviter que les risques ne se transforment en catastrophes	► Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils adaptés pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe.	► Les États membres modifient leurs politiques, leur législation et leurs pratiques afin de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits de l'homme qui y sont liés. ► Les États membres adoptent des stratégies de réduction des risques de catastrophe en augmentant la résilience en suivant les recommandations et les outils d'orientation d'EUR-OPA.	► Les États membres s'acquittent de leur obligation de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits de l'homme qui s'y rattachent. ► Les personnes jouissent de leurs droits à un environnement propre, sain et durable ► Les États membres préviennent les risques et assurent la résilience. ► Les citoyens, en particulier les plus vulnérables, sont mieux protégés contre les risques, ce qui leur permet de participer activement à la vie démocratique. Impact du programme ▼ Une culture de la démocratie dans les États membres, en particulier au sein des plus jeunes générations, comme un prérequis essentiel à la sécurité démocratique.

Membres 22 membres: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque et Ukraine.

www.coe.int/euoparisks

INDICATEURS

① INDICATEURS DES RÉSULTATS IMMÉDIATS ▼	CIBLE 2027	JALON 2025	RÉFÉRENCE ANNUELLE 2022
Résultat immédiat 1 - Les États membres ont pu s'appuyer sur des orientations et des outils à adaptés pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe.			
Nombre de nouvelles recommandations et/ou de lignes directrices adoptées concernant des domaines d'actualité.	8	4	2
Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité.	≥ 10	≥ 10	≥ 10
② Indicateurs des résultats intermédiaires ▼			
Résultat intermédiaires 1 - Les États membres adaptent leurs politiques, leurs législation et leurs pratiques afin de contribuer à un environnement propre, sain et durable et de protéger les droits de l'homme qui y sont liés. ▼			

STRUCTURES BASÉES SUR UNE CONVENTION / RÉOLUTION

Comité des Correspondants permanents	Réunions des directeurs des centre euro-méditerranéens spécialisés
SECRETARIAT 2024-2025: 2 postes (1A, 1B)	

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS PAR LES ÉTATS MEMBRES EN 2025

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	% CLÉ DE RÉPARTITION	2025	2024	DIFFÉRENCE EN %
		MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €	MONTANT EN €	
ALBANIE	1,1199	7 164,00	6 665,26	7,48
ARMENIE	1,0191	6 519,18	5 820,91	12,00
AZERBAÏDJAN	3,8402	24 565,76	20 860,84	17,76
BOSNIE-HERZEGOVINE	1,4126	9 036,40	8 449,59	6,94
BULGARIE	4,6438	29 706,39	27 043,61	9,85
CROATIE	3,6211	23 164,18	21 763,67	6,44
CHYPRE	1,4308	9 152,83	8 584,85	6,62
GEORGIE	1,3269	8 488,18	7 655,82	10,87
GRÈCE	11,1556	71 362,37	69 398,85	2,83
LUXEMBOURG	4,0032	25 608,47	24 342,40	5,20
MACÉDOINE DU NORD	0,8482	5 425,94	5 224,50	3,86
MALTE	0,8788	5 621,67	5 218,41	7,73
MOLDOVA	0,9495	6 073,95	5 648,50	7,53
MONACO	0,4002	2 560,08	2 403,90	6,50
PORTUGAL	13,0443	83 444,39	80 960,24	3,07
ROUMANIE	15,4766	99 003,81	92 508,24	7,02
SAINT-MARIN	0,0858	548,86	525,74	4,40
SERBIE	3,6175	23 141,15	21 490,14	7,68
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	6,0413	38 646,20	37 152,67	4,02
UKRAINE	12,3977	79 308,09	77 699,20	2,07
ETATS NON-MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE				
LIBAN	2,8641	18 321,65	19 760,62	-7,28
MAROC	9,8228	62 836,45	60 022,04	4,69
TOTAL	100,0000	639 700,00	609 200,00	5,01